

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
 PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
 ARRAS

COMMUNE
 DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

Réf. : SM

25D052

OBJET :
FONCIER - VENTE
ENTRE LA COMMUNE
ET FLANDRES OPALE
HABITAT

xxx

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 novembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 4 novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, VALLET Régine, TALBOT Anne, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CAPEL Cédric, CARLIER Maxime, RAVEZ Yannick, GLEIZES Aurélie, FATOUS Amandine, MOLIN Christian.

A l'exception de CHALON Patrick, DARRAS Emmanuel, ARBINET Ludivine, BEAUJOIS Pauline, CADET Valérie, LOISON Sarah, LARDIER Marie, FAFINSKI Caroline qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à QUANDALLE Philippe, CAVÉ Michelle, ROSSIGNOL Françoise, DUPAYAGE Laurence, VÉRET Béatrice, GLEIZES Aurélie, FATOUS Amandine, HAVET Maryline.

Madame HAVET Maryline est élue secrétaire de séance.

QUESTION N° 5 : FONCIER - VENTE DES PARCELLES RUE GUYNEMER A FLANDRES OPALE HABITAT

Monsieur Philippe Viard expose :

Dans sa délibération 22D072, la commune a conclu avec la Société Territoires 62 un contrat de réservation du foncier afin que Territoires 62 puisse lancer les démarches administratives en vue de réaliser son programme de 27 logements, sur les parcelles cadastrées AE 263 partiellement et AE 240 pour une surface de 5 340 m² au prix ferme de 120 000 € conformément aux termes de l'appel à projet.

Après bornage réalisé par le cabinet Caron Briffaut en 2023, la parcelle AE 263 a été divisée en AE 266 pour une surface de 3 307m². Quant à la AE 240, elle fait 1842 m² soit une surface totale de 5149 m².

A ce jour, Territoires 62 souhaite donner la gestion directe à Flandres Opale Habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter de transférer à Flandres Opale Habitat le contrat de réservation;
- D'autoriser Madame Le maire à engager les démarches nécessaires à la concrétisation de cette transaction : mandat au notaire et sollicitation de l'avis des domaines.

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 10 novembre 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#